

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
COMMUNE DE  
BAERENTHAL  
DÉPARTEMENT  
DE LA MOSELLE

1 rue du Printemps d'Alsace  
57230 BAERENTHAL  
03 87 06 62 30  
mairie@baerenthal.eu

Baerenthal, le 31 mars 2025

Le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Municipal

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de Baerenthal se réunira, à la Salle Goldenberg, en séance ordinaire :

**LUNDI 7 AVRIL 2025 A 19h00**

et je vous prie de bien vouloir participer à cette session.

### ORDRE DU JOUR

#### **1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/02/2025**

#### **2) AFFAIRES BUDGETAIRES**

- A) Vote des taux des impôts directs locaux
- B) Information sur l'état de la dette communale
- C) Vote du budget principal de la Commune 2025
- D) Vote du budget du lotissement Le Verger 2025
- E) Application de la fongibilité des crédits

#### **3) AFFAIRES FINANCIERES**

- A) Opération Une Rose Un Espoir 2025 : proposition de prise en charge des roses qui seront proposées sur la Commune de Baerenthal
- B) Demande de subvention de l'UIACAL Section de Sarreguemines
- C) Demande de subvention du Cercle d'Histoire de Baerenthal
- D) Demande de subvention de l'AFSEP
- E) Demande de subvention de l'association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche
- F) Demande de subvention de l'association des Chiens Guide de l'Est
- G) Tarifs du service périscolaires et ALSH à compter de la rentrée de septembre 2025
- H) Vente de 2 pédalos à un particulier

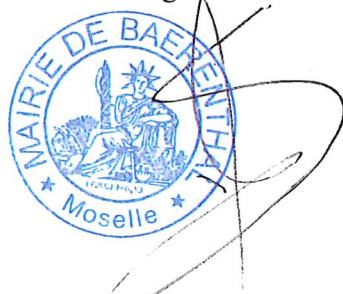
#### **4) AFFAIRES FONCIERES**

A) Convention de servitude pour le passage du réseau électrique ENEDIS sur le parking Central Rue Principale

#### **5) DIVERS**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,  
Serge WEIL.



## PROCURATION

Nom Prénom ..... *Wolf Céchic*  
Fonction ..... *Conseiller*  
Donne pouvoir à ..... *Brucher Samuel*

Pour voter en mes places et lieu lors de la réunion du Conseil Municipal de Baerenthal

se tenant le ..... *07/04/25*

A ..... *Baerenthal* le ..... *07/04/25*

(Signature)

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Serge WEIL, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 13

Membres présents : 12

MM. et Mmes : Serge WEIL, Samuel BRUCKER, Catherine KOSCHER, Christian CROPSAL, Serge DEVIN, Vincent GUEHL, Martine BLANALT, Martine ZUGMEYER, Nicole SCHUBEL, Pierre BRUNNER, Freddy HOEHR, Julie CHARPENTIER

### Absents excusés : 1

M. Cédric WOLF

Absents : 0

Procurations : 1 (Cédric WOLF à Samuel BRUCKER)

Quorum : 7

Le quorum est atteint avec 12 présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Est nommé aux fonctions de secrétaire de séance : Pierre BRUNNER, Conseiller Municipal (article L2541-6 du CGCT)

## ORDRE DU JOUR

## 1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/02/2025

## 2) AFFAIRES BUDGETAIRES

- A) Vote des taux des impôts directs locaux
  - B) Information sur l'état de la dette communale
  - C) Vote du budget principal de la Commune 2025
  - D) Vote du budget du lotissement Le Verger 2025
  - E) Application de la fongibilité des crédits

**3) AFFAIRES FINANCIERES**

- A) Opération Une Rose Un Espoir 2025 : proposition de prise en charge des roses qui seront proposées sur la Commune de Baerenthal
- B) Demande de subvention de l'UIACAL Section de Sarreguemines
- C) Demande de subvention du Cercle d'Histoire de Baerenthal
- D) Demande de subvention de l'AFSEP
- E) Demande de subvention de l'association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche
- F) Demande de subvention de l'association des Chiens Guide de l'Est
- G) Tarifs du service périscolaires et ALSH à compter de la rentrée de septembre 2025
- H) Vente de 2 pédalos à un particulier

**4) AFFAIRES FONCIERES**

- A) Convention de servitude pour le passage du réseau électrique ENEDIS sur le parking Central Rue Principale

**5) DIVERS****POINTS AYANT DONNE LIEU A DELIBERATION****16-2025 Adoption du procès-verbal de la séance du 26/02/2025**

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2025 n'appelle pas d'observation. Il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**17-2025 Vote du taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 établi par les services fiscaux de la Moselle et comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation des taux a été faite en 2023. Le projet de budget pour l'exercice 2025 ne nécessite pas d'augmentation des taux communaux des taxes directes locales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique de 2024 et comme indiqué sur l'état 1259.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025 et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,60 %
- Taxe d'habitation : 10,42 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

### **18-2025 Information sur l'état de la dette communale**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état de la dette de la commune avant de procéder au vote du budget 2025 (Montants exprimés en euros) :

ANNEE	DETTE AU 01/01	DETTE PAR HABITANT * au 01/01	ANNUITE	DETTE AU 31/12	DETTE PAR HABITANT * AU 31/12
2016	1 407 497.66	1 811.45	64 944.07	1 342 553.59	1 727.87
2017	1 342 553.59	1 727.87	67 614.58	1 274 939.01	1 640.85
2018	1 274 939.01	1 640.85	70 395.19	1 204 543.82	1 550.25
2019	1 204 543.82	1 550.25	73 290.24	1 131 253.58	1 455.92
2020	1 131 253.58	1 455.92	76 304.62	1 054 948.96	1 357.72
2021	1 054 948.96	1 357.72	79 443.16	975 505.80	1 255.48
2022	975 505.80	1 255.48	82 711.04	892 794.76	1 149.03
2023	892 794.76	1 160.98	86 113.49	806 681.27	1 049.00
2024	806 681.27	1 061.42	89 656.17	717 025.10	943.45
2024*		Prêt CDC relance verte		815 761.91	1 073.37
2025	815 761.91	1 083.35	98 512.69	717 249.22	952.52

Dette au 01/01/2025	Annuité 2025	Dont capital	Dont intérêts	Dette par habitants au 01/01/2025 (753 hab)
815 761.91	129 764.42	98 512.69	31 251.73	1 083.35

### **19-2025 Vote du budget principal de la commune 2025**

Le projet de budget est présenté par M. Serge WEIL, Maire. Ledit projet a été adressé à l'ensemble du conseil municipal en date du 22 mars 2025.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 proposé par le Maire comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 868.211,36 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 396.317,00 €

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	868.211,36	868 211,36
Section d'investissement	393.317,00	393.317,00

## **20-2025 Vote du budget du Lotissement Le Verger 2025**

Le projet de budget est présenté par M. Serge WEIL, Maire. Ledit projet a été transmis à l'ensemble du conseil municipal en date du 22 mars 2025.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget du lotissement Le Verger 2025 proposé par M. le Maire comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 47.382,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 47.382,00 €

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	47.382,00	47.382,00
Section d'investissement	47.382,00	47.382,00

## **21-2025 Application de la fongibilité des crédits**

Par délibération du 19/11/2021, le conseil municipal a acté le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune et le budget du Lotissement Le Verger à compter du 01/01/2022.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable a introduit des changements et permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du cote du budget.

ACTE que cette décision s'applique au budget principal de la Commune ainsi qu'au budget du lotissement Le Verger pour l'exercice 2025.

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

## **22-2025 Opération Une Rose Un Espoir 2025 : proposition de prise en charge des roses qui seront proposées sur la Commune de BAERENTHAL**

Par courrier du 24 février 2025, l'Association Une Rose Un Espoir Secteur du Bitcherland a sollicité la Commune de Baerenthal pour obtenir l'autorisation de passer dans la commune les 26 et 27 avril prochains afin de proposer aux habitants les traditionnelles roses de l'espoir.

Par ailleurs, il est proposé à la Commune de soutenir cette action en finançant les roses qui seront proposées aux foyers de Baerenthal.

La quantité de roses estimée est d'environ 375 (nombre de résidences principales sur la Commune) et le prix d'une rose est de 0,50 €. Le coût des roses s'élève à 187,50 €.

Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention à l'association Une Rose Un Espoir Secteur du Bitcherland pour soutenir leur action.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce soutien financier ainsi que sur le montant de la subvention qui pourrait être accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soutenir financièrement l'opération Une Rose Un Espoir 2025 pour un montant de 200 €

DECIDE que ce soutien sera versé sous forme de subvention à l'association Une Rose Un Espoir Secteur du Bitcherland

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 65748.

### **23-2025 Demande de subvention de l'UIACAL Section de Sarreguemines**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un courrier de l'Union des Invalides et Anciens Combattants d'Alsace-Lorraine (UIACAL), Section de Sarreguemines, qui sollicite la Commune pour obtenir une subvention d'un montant de 500 €.

L'association a pour objet de maintenir un lien de service auprès des anciens combattants de l'arrondissement de Sarreguemines et est présente lors des différentes manifestations patriotiques organisées dans l'arrondissement et dans le Bitcherland.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention afin d'informer l'assemblée de toutes les actions menées par l'Association.

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur cette demande ainsi que sur le montant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à l'UIACAL Section de Sarreguemines une subvention d'un montant de 250 € pour leur présence et participation aux différentes manifestations patriotiques et notamment la commémoration de la Libération de la Commune de Baerenthal.

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 65748.

**24-2025 Demande de subvention du Cercle d'Histoire de Baerenthal**

MM. Christian CROPSAL, Serge DEVIN et Vincent GUEHL étant membres du Comité du Cercle d'Histoire de Baerenthal, quittent la salle lors des délibérations concernant l'attribution de cette subvention.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention déposée par la Cercle d'Histoire de Baerenthal.

L'association a en effet activement participé à la Commémoration de la Libération de Baerenthal en organisant une exposition ainsi qu'un défilé de véhicules d'époque le 9 mars dernier.

Aussi, l'association sollicite une participation financière de la commune à cette manifestation à hauteur de 300 €.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur cette demande ainsi que sur le montant qui pourrait être accordé.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de MM. Christian CROPSAL, Serge DEVIN et Vincent GUEHL,

DECIDE d'accorder au Cercle d'Histoire de Baerenthal une subvention d'un montant de 250 €

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 65748.

**25-2025 Demande de subvention de l'AFSEP**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courriel adressé par l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant la commune pour l'obtention d'une aide financière.

L'AFSEP est un référent majeur dans l'accompagnement et la recherche sociale et médicale et est présente sur tout le territoire au travers de délégués régionaux et départementaux. Elle a pour but de développer des actions de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises ainsi que des actions de soutien auprès des personnes atteintes de sclérose en plaques, de leurs proches et de leurs aidants.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas réservé une suite favorable à la demande de l'Association Française des Sclérosés en Plaques.

**26-2025 Demande de subvention de l'Association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier adressé par l'Association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche qui sollicite une aide financière de la Commune.

L'association, créée en 2022 par des habitants du Pays de Bitche dispense des formations de secourisme et dispose également d'agrément pour assurer des dispositifs de secours lors d'évènements.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soutenir l'Association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche en leur versant une subvention d'un montant de 150 €

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 65748.

**27-2025 Demande de subvention de l'Association des Chiens Guides de l'Est**

Le Maire indique au conseil municipal que la mairie a été sollicitée par l'Association des Chiens Guides de l'Est pour l'obtention d'une aide financière.

L'association œuvre pour offrir plus d'autonomie et de sécurité aux personnes aveugles et malvoyantes. Elle remet gratuitement des chiens guide ainsi que des cannes blanches électronique. Leur mission repose exclusivement sur la générosité des donateurs et l'engagement des bénévoles.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas réservé une suite favorable à la demande de l'Association des Chiens Guides de l'Est.

**28-2025 Tarifs pour l'accueil périscolaire et les activités de loisirs à destination de la jeunesse à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence de l'organisation et de la gestion de ces activités a été transférée à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace par convention d'objectifs et de moyens du 31 mai 2018 et par la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale signée le 28 février 2022.

La FDMJC d'Alsace a présenté la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2025/2026. Cette grille tarifaire comprend une augmentation des tarifs de 5 % et se détaille comme suit :

PERISCOLAIRE	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1500
Matin	1,05 €	1,26 €	1,47 €	1,79 €
Midi avec repas à 5,13 €	8,18 €	8,49 €	9,02 €	9,33 €
Soir (avec goûter)	1,52 €	1,73 €	1,94 €	2,26 €
MERCREDIS	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1500
Après-midi avec goûter	4,73 €	5,25 €	5,78 €	6,41 €
VACANCES : résidents de la Collectivité	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1500
Semaine de 5 jours avec repas	1er enfant	64,15 €	66,60 €	69,75 €
	2ème enfant			
	3ème enfant			
Journée avec repas	1er enfant	14,58 €	15,63 €	16,68 €
	2ème enfant			
	3ème enfant			

*Remarques :*

*Les tarifs ci-dessus seront majorés de 20 % pour les enfants n'habitant pas les communes cosignataires de la convention (Baerenthal, Mouterhouse, Philippsbourg et Eguelshardt).*

*La hausse ou baisse du prix des repas seront imputées aux familles dès le mois suivant sa mise en place par le prestataire qui confectionne les repas.*

*Les tarifs du périscolaire du midi prennent en compte le coût des heures de garde avant et après le repas, ainsi que le coût du repas proprement dit.*

La grille tarifaire 2025/2026 proposée par la FDMJC d'Alsace prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Il est à noter que le tarif du périscolaire du soir comprend un goûter d'un montant de 0,47 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la grille proposée par la FDMJC d'Alsace.

Le conseil municipal, après présentation du Maire, à l'unanimité,

VALIDE la grille tarifaire des activités périscolaires et des activités de loisirs à destination de la jeunesse à partir de la rentrée de septembre 2025.

### **29-2025 Vente de deux pédalos**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par des propriétaires d'une résidence secondaire comportant un étang pour l'acquisition de deux pédalos. Aussi le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette offre d'achat. Il est précisé que l'acquéreur, propose un prix de 200 € pour 2 pédalos.

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens,

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal,

Considérant que les pédalos sont entreposés depuis des années sans utilité particulière et qu'il n'est pas prévu de les remettre en service,

Considérant l'offre d'achat formulée par , reçue en mairie le 28 mars 2025, au prix de 200 €,

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de deux pédalos à

propriétaire d'une résidence secondaire située à  
BAERENTHAL, au prix énoncé ci-dessus, soit 200 €

57230

AUTORISE le Maire à réaliser cette vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

### **30-2025 Convention de servitude pour le passage du réseau électrique ENEDIS sur le parking central, rue Principale**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la prochaine installation d'un distributeur de pizzas sur le parking central rue Principale, sur la parcelle cadastrée Section 1 n° 622.

Aussi, un nouveau branchement électrique doit être créé pour alimenter l'appareil à pizzas. Ce branchement passant sur le parking public appartenant à la Commune, il doit également faire l'objet d'une convention de servitude de passage de canalisations avec ENEDIS.

Monsieur le Maire présente la convention à l'assemblée. Celle-ci prévoit d'établir une servitude de passage d'une canalisation électrique sur une bande de 3 mètres de large et de 15 mètres de long, ainsi que la pose d'un coffret. La convention ne prévoit aucune indemnisation.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'autoriser ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation électrique et d'un coffret sur le parking central, rue Principale (section 1 n° 622)
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit
- D'habiliter le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tout document nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H10.

**N° d'ordre des délibérations :**

**16-2025** Adoption du procès-verbal de la séance du 26/02/2025

**17-2025** Vote du taux des impôts directs locaux

**18-2025** Information sur l'état de la dette communale

**19-2025** Vote du budget principal de la Commune 2025

**20-2025** Vote du budget du lotissement Le Verger 2025

**21-2025** Application de la fongibilité des crédits

**22-2025** Opération Une Rose Un Espoir 2025 : proposition de prise en charge des roses qui seront proposées à Baerenthal

**23-2025** Demande de subvention de l'UIACAL Section de Sarreguemines

**24-2025** Demande de subvention du Cercle d'Histoire de Baerenthal

**25-2025** Demande de subvention de l'AFSEP

**26-2025** Demande de subvention de l'association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche

**27-2025** Demande de subvention de l'association des Chiens Guides de l'Est

**28-2025** Tarifs du service périscolaires et ALSH à compter de la rentrée de septembre 2025

**29-2025** Vente de deux pédalos à un particulier

**30-2025** Convention de servitude pour le passage du réseau ENEDIS sur le parking central, Rue Principale

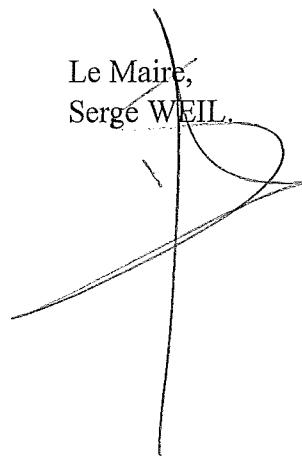
**Liste des membres présents à la séance du 7 avril 2025 :**

Monsieur Serge WEIL  
Monsieur Christian CROPSAL  
Monsieur Samuel BRUCKER  
Monsieur Serge DEVIN  
Monsieur Vincent GUEHL  
Madame Martine BLANALT  
Madame Julie CHARPENTIER

Madame Martine ZUGMEYER  
Madame Nicole SCHUBEL  
Monsieur Freddy HOEHR  
Madame Catherine KOSCHER  
Monsieur Pierre BRUNNER

Le Maire,  
Serge WEIL.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BRUNNER.





COMMUNE : 046 BAERENTHAL  
 ARRONDISSEMENT : 57 SARREGUEMINES  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC SARREGUEMINES  
 FINANCES PUBLIQUES

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	839 335	26,77	98,00	853 300	228 428	26,77	228 478
Taxe foncière non bâties (TFNB)	73 653	88,60	128,70	74 900	66 361	88,60	66 361
Taxe d'habitation (TH)	286 491	10,42	50,81	280 200	29 197	10,42	29 197
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	323 986		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendus (col. 4 x col. 6) taux TH voté 2025
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle :** il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnel (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Product total souhaité <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">323 986</span>	$\frac{323 986}{323 986} = 1$	
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Product total de référence (total colonne 5)		

**II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			13 779	0	0	-37 744	-23 965
<b>III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025</b>								
Produits attendus des ressources indépendantes à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) +	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	Le 18 MARS 2025	Pour la Direction des Finances publiques, ETIENNE EFFA	Le 18 MARS 2025	Pour la Préfecture,		
323 986	-23 965	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">300 021</span>						

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote **destiné**.



Date de transmission de l'acte: 08/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 08/04/2025  
 057-215700469-DE\_017\_2025-DE  
 A G E D I

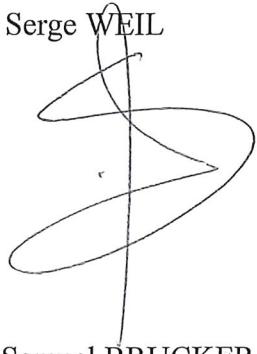


## COMMUNE DE BAERENTHAL

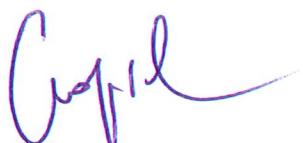
### CONSEIL MUNICIPAL

Tableau de présence des conseillers municipaux  
A la séance ordinaire du 7 avril 2025 à 19h

Serge WEIL



Christian CROPSAL



Catherine KOSCHER



Samuel BRUCKER



Serge DEVIN



Martine BLANALT



Pierre BRUNNER



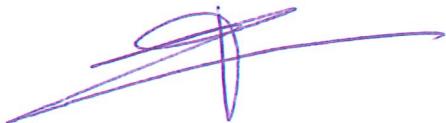
Julie CHARPENTIER



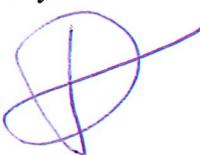
Cédric WOLF



Vincent GUEHL



Freddy HOEHR



Nicole SCHUBEL



Martine ZUGMEYER

